

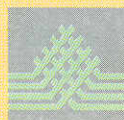
P REMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

LES SALARIÉS ÉTRANGERS : LOIN DES SECTEURS PORTEURS ET DES POSITIONS VALORISÉES

Début 2000, un million d'étrangers âgés de 20 à 60 ans sont salariés du secteur privé. Leur situation s'est incontestablement améliorée au cours des dernières années, où la conjoncture de l'emploi est plus favorable. Toutefois, les étrangers demeurent des salariés peu qualifiés, principalement des ouvriers. Or les besoins en main-d'œuvre non qualifiée se sont réduits depuis une quinzaine d'années en raison des évolutions technologiques et de la crise de l'emploi dans l'industrie et la construction. Ils sont encore nombreux à y travailler, mais les métiers peu qualifiés du tertiaire, comme employé de maison, assistant maternel ou concierge, constituent pour beaucoup d'étrangers, de femmes notamment, des débouchés importants. Plus vulnérables du fait de leur formation et de leur qualification, les étrangers sont davantage en contrat à durée limitée (13 %) et à temps partiel (19 %) que les Français.

Les étrangers âgés de 20 à 60 ans qui travaillent dans l'hexagone sont moins nombreux en mars 2000 qu'en mars 1985 (encadré 1). Ils sont aujourd'hui 1 214 000 personnes, soit 5,3 % du total des emplois de cette tranche d'âge, contre 1 294 000 en 1985 (6,4 %) (tableau 1). Les mesures prises en 1974 en matière d'immigration et de naturalisation ont eu pour effet de limiter l'entrée de la population de nationalité étrangère sur le territoire français.

La composition par sexe et âge de la population étrangère en emploi reflète l'histoire économique de la France des quarante dernières années. L'importance des besoins en main-d'œuvre dans la phase d'industrialisation est encore visible : c'est parmi les hommes âgés de 50 à 60 ans que la part des étrangers dans les actifs occupés est la plus élevée (7,9 %). À l'opposé, cette part est limitée chez les femmes, mais le taux de féminisation des emplois étrangers augmente rapidement d'une génération à l'autre.



La très grande majorité des étrangers en emploi sont salariés. Les non-salariés, 120 000 personnes, soit 10 % du total, sont presque exclusivement des artisans (43 %), principalement dans le bâtiment, et des commerçants (33 %). Les étrangers exploitants agricoles ou exerçant une profession libérale sont l'exception. Par ailleurs, la clause de nationalité interdit aux étrangers d'entrer dans la fonction publique française.

La proportion d'étrangers salariés des entreprises privées ou semi-publiques a baissé encore plus nettement, de 9,3 % à 6,8 % en quinze ans. En mars 2000, ils ne sont guère plus d'un million et plus âgés en moyenne que les salariés français (41 ans contre 38 ans et demi). Les hommes sont largement majoritaires (65 % des salariés), mais la part des femmes s'est accrue de 8,1 points en quinze ans.

Les salariés étrangers du privé se sont déplacés de l'industrie vers le tertiaire

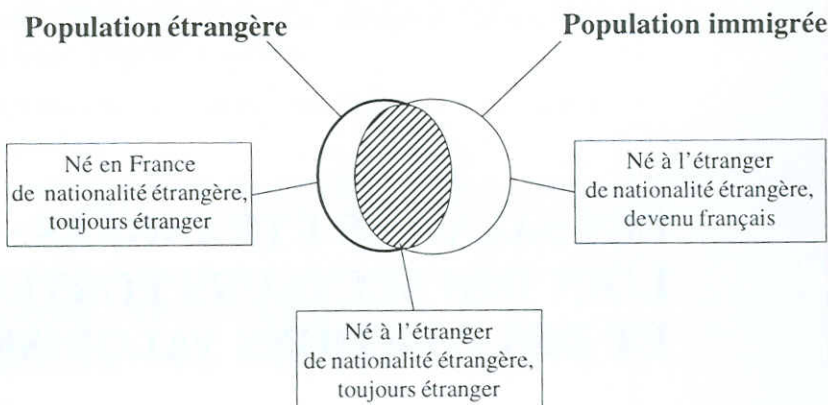
Jusqu'aux années quatre-vingt, la majorité des étrangers étaient recrutés sur des postes d'ouvriers. En mars 1985, 73 % des salariés étrangers du privé travaillaient comme ouvriers et 18 % comme employés. Le rééquilibrage est rapide puisqu'ils sont aujourd'hui respectivement 58 % et 26 % (tableaux 2 et 3). Cette évolution a été accentuée par les suppressions de postes survenues dans l'industrie et la construction et par le redéploiement de l'activité économique qui oriente de plus en plus les actifs vers des postes d'employés dans le tertiaire.

Le tertiaire emploie désormais la majorité des salariés étrangers : 57 % en mars 2000, résultat peu éloigné de celui observé pour les salariés français (62 %). Moins d'un quart des étrangers travaillent dans l'industrie, et moins d'un cinquième dans la construction (40 % au

Encadré 1

CONCEPTS ET SOURCES

La population étrangère est définie comme l'ensemble des personnes de nationalité étrangère vivant en France. Ce concept diffère de celui de population immigrée, qui est l'ensemble des personnes nées à l'étranger avec une nationalité étrangère et vivant en France, mais qui peuvent avoir obtenu la nationalité française.



La source utilisée est l'enquête Emploi de l'INSEE. Il s'agit d'une enquête annuelle réalisée au mois de mars (sauf les années de recensement 1990 et 1999). Un des objectifs de cette enquête est de permettre l'évaluation du nombre de personnes âgées de 15 ans ou plus en situation d'emploi, de chômage ou d'inactivité, selon les définitions du Bureau International du Travail. L'échantillon, composé d'environ 100 000 logements, est aréolaire : la totalité des logements d'une aire (ou quartier) est enquêtée. Il en résulte un effet de grappe important, lié à la « ressemblance » relative des ménages habitant le même quartier. Cet effet est accentué dans le cas d'une étude des nationalités. Par ailleurs, l'enquête exclut du champ la population des communautés sans lien avec un ménage ordinaire. En particulier, les foyers de jeunes travailleurs, ou encore les ouvriers des chantiers temporaires, sont mal appréhendés, défaut non négligeable dans le cas présent.

Note : quatorze des quinze pays de l'Union européenne peuvent être distingués dans l'enquête Emploi. Seuls les ressortissants de Finlande sont comptabilisés dans la catégorie « autres pays ».

Tableau 1
Proportion d'étrangers dans l'emploi

Taux pour 100 actifs occupés
(salariés du privé et du public, non-salariés)

	1985			2000		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
20 à 29 ans	5,5	4,4	5,0	4,0	3,2	3,6
30 à 39 ans	8,5	4,9	7,0	6,5	5,0	5,8
40 à 49 ans	10,4	4,1	7,9	6,4	4,3	5,4
50 à 60 ans	6,8	3,2	5,3	7,9	3,6	6,0
Ensemble	7,9	4,3	6,4	6,3	4,1	5,3

Champ : personnes âgées de 20 à 60 ans en emploi, hors militaires du contingent.

Source : INSEE, enquêtes Emploi 1985 et 2000.

Tableau 2
Salariés selon la catégorie socio-professionnelle en 2000

Taux pour 100 salariés du privé

	Français			Étrangers		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Ouvriers	50,4	17,0	36,2	72,6	32,2	58,4
dont : non qualifiés (*)	12,9	11,1	12,1	26,3	24,5	25,7
Employés	10,2	55,0	29,2	10,1	53,9	25,6
dont : non qualifiés (*)	5,7	27,3	14,9	7,9	44,1	20,7
Cadres et prof. interm.	39,4	28,0	34,6	17,3	13,8	16,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(*) - Voir encadré 2 pour la définition de l'emploi non qualifié.

Champ : salariés âgés de 20 à 60 ans, travaillant dans des entreprises privées, publiques ou nationales.

Source : INSEE, enquête Emploi 2000.

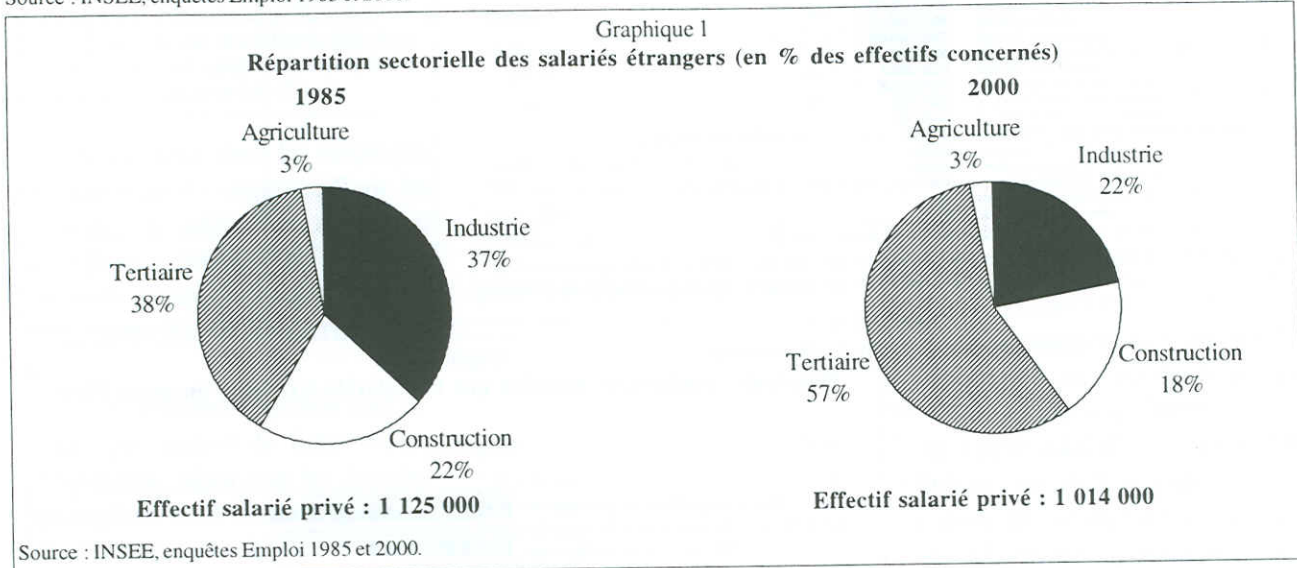
Tableau 3
 Comparaison d'indicateurs entre 1985 et 2000

En pourcentage

	1985						2000					
	Français			Étrangers			Français			Étrangers		
	Hom.	F em.	Ens.	Hom.	F em.	Ens.	Hom.	F em.	Ens.	Hom.	F em.	Ens.
Taux d'activité (*)	89,4	66,2	77,5	89,0	47,4	70,6	86,3	73,0	79,6	85,0	52,7	69,2
Taux de chômage (*)	7,5	11,3	9,2	15,8	22,5	17,8	7,7	11,1	9,3	18,1	25,6	20,9
Part des ouv. dans l'emploi salarié privé	54,6	24,5	43,1	83,1	47,8	73,4	50,4	17,0	36,2	72,6	32,2	58,4
Part des empl. dans l'emploi salarié privé	8,7	56,4	26,8	7,0	45,7	17,5	10,2	55,0	29,2	10,1	53,9	25,6
Taux d'emploi non qualifié (*)	20,8	42,7	29,1	43,1	76,6	52,2	18,6	38,4	27,0	34,2	68,7	46,4
Taux de contrats courts (*)	3,0	3,6	3,2	3,0	3,6	3,2	9,1	10,2	9,6	13,4	13,4	13,4

(*) - Voir tableaux 4 à 7 pour les définitions des taux.

Source : INSEE, enquêtes Emploi 1985 et 2000.



Source : INSEE, enquêtes Emploi 1985 et 2000.

total). Quinze ans plus tôt, l'industrie et la construction employaient à elles deux 60 % des effectifs salariés étrangers (graphique 1).

Outre la construction, secteur où les étrangers ont toujours occupé une place importante, les services opérationnels (1), les services aux particuliers (services personnels et domestiques, hôtellerie-restauration) et le commerce sont désormais au premier rang des secteurs qui emploient le plus d'étrangers. Ces trois composantes du tertiaire ont pris la place de secteurs industriels tels que la métallurgie et la transformation des métaux, l'automobile ou encore l'habillement-cuir (graphique 2). Les étrangers de sexe masculin travaillent, comme leurs aînés, dans la construction (28 % des effectifs,

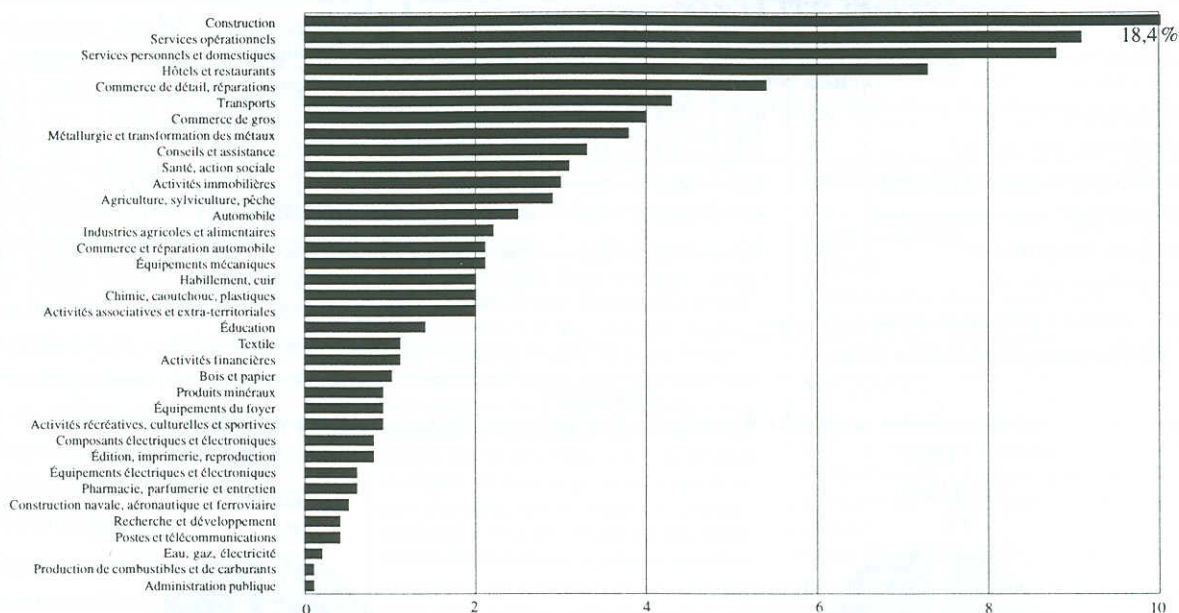
contre 29,5 % en 1985). Toutefois, ils sont de plus en plus nombreux dans l'hôtellerie-restauration et les services opérationnels (environ 7 % des effectifs dans chaque secteur, contre 4 % en 1985). Les transports emploient également une part importante des effectifs masculins : 6 % contre 4 % en 1985. L'industrie automobile et la métallurgie-transformation des métaux ont perdu en revanche leur statut de citadelles de l'emploi salarié étranger. En particulier, la part des effectifs masculins de nationalité étrangère dans l'automobile est passée de 6 % à 3,5 % en quinze ans. De leur côté, les femmes étrangères travaillent de plus en plus souvent dans les services personnels et domestiques (23 % de l'effectif total en mars 2000, contre 16,5 % en mars 1985), mais également dans les services opérationnels (12 %) et le commerce de détail (10 %). En revanche, elles sont moins nombreuses dans

les activités immobilières et surtout dans l'industrie de l'habillement-cuir, où la part des effectifs concernés est passée de 9,5 % à 3 % de l'effectif total des salariées étrangères en quinze ans.

Ce déplacement des salariés étrangers de l'industrie vers le tertiaire a entraîné de profonds changements dans les métiers qu'ils exercent. Les hommes étrangers sont nombreux, comme autrefois, à être ouvriers du bâtiment (26 %). Toutefois, la part des ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment a régressé de 4 points en quinze ans. Au contraire, celle des agents d'entretien a doublé, passant de 2 à 4 % (graphique 3). Pour les femmes étrangères, cinq professions concentrent la moitié des salariées. Il s'agit pour l'essentiel de métiers de services directs aux particuliers : agents d'entretien, employées de maison, assistantes maternelles et agents de gardiennage et de sécurité.

(1) - Les services opérationnels regroupent des activités comme la location de matériels, le travail temporaire, le nettoyage, le routage ou encore l'assainissement, la voirie et la gestion des déchets.

Graphique 2
Présence de la main-d'oeuvre étrangère dans les secteurs d'activité en 2000



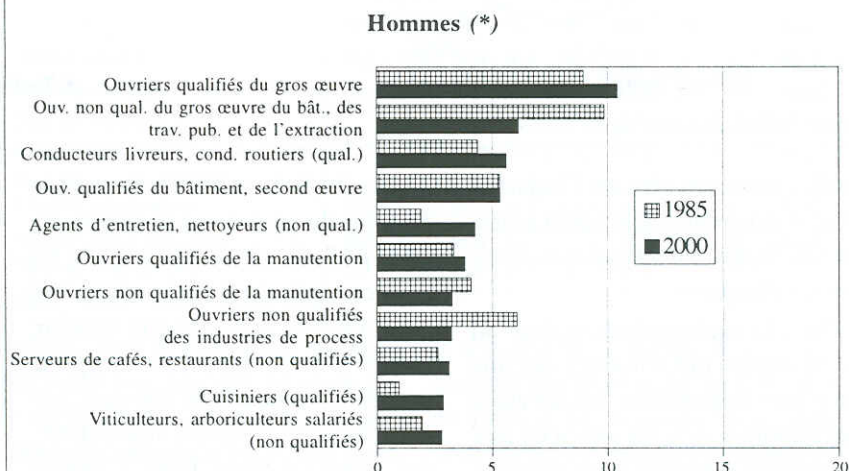
Lecture : 9 % des salariés étrangers travaillent dans les services personnels et domestiques.
 Champ : salariés âgés de 20 à 60 ans, travaillant dans des entreprises privées, publiques ou nationales.
 Source : INSEE, enquête Emploi 2000.

5 % d'entre-elles sont serveuses de café ou de restaurant. En quinze ans, la part des assistantes maternelles est passée de 2 à 8 % de l'effectif féminin total de nationalité étrangère. En revanche, les postes d'ouvrières non qualifiées des industries du textile et du cuir ont presque disparu depuis 1985, leur part passant de 9 % à 1 % en quinze ans.

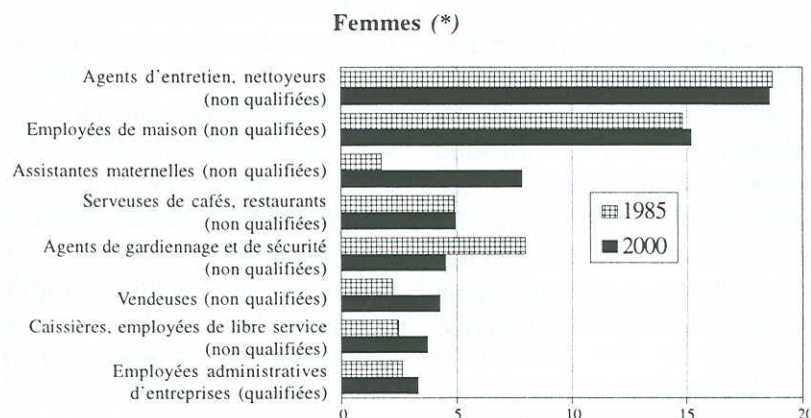
Les salariés étrangers se concentrent sur des postes non qualifiés

Les activités tertiaires dans lesquelles sont employés les étrangers ne requièrent pas une qualification importante du personnel. Les étrangers ne peuvent guère accéder à des postes très qualifiés en raison d'une formation de base inférieure à celle des nationaux. Près de la moitié des salariés étrangers sont non qualifiés (46 %) (encadré 2), contre à peine plus d'un quart des Français. Le taux de non-qualifiés a néanmoins diminué de 6 points entre 1985 et 2000. Le manque de qualification est particulièrement aigu chez les 260 000 employés de nationalité étrangère puisque quatre d'entre eux sur cinq sont non qualifiés, con-

Graphique 3
Principales professions exercées par les salariés étrangers en mars 2000



(*) - 11 professions, soit 51 % de l'effectif masculin total.



(*) - 8 professions, soit 62 % de l'effectif féminin total.

Champ : ensemble des salariés des entreprises privées, publiques ou nationales.
 Source : INSEE, enquête Emploi 1985 et 2000.

Encadré 2

DÉFINITION DE L'EMPLOI NON QUALIFIÉ

Il n'existe pas de définition unanime de l'emploi non qualifié, qui regroupe des postes d'ouvriers et d'employés. La nomenclature d'emploi en vigueur dans l'enquête Emploi est celle des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). Celle-ci distingue avec précision les ouvriers qualifiés des ouvriers non qualifiés. En revanche, pour les employés, la séparation est plus délicate. L'INSEE propose une répartition, basée sur les grandes familles de fonction professionnelle plutôt que sur les niveaux de qualification au sein du même domaine (Burnod, Chenu [4]). C'est celle qui sera adoptée dans deux études sur les non-qualifiés que la DARES publiera prochainement ([1], [2]).

tre un sur deux chez les employés de nationalité française. Pour les ouvriers, la différence est moins marquée : 44 % des 592 000 ouvriers étrangers sont non qualifiés, contre 34 % des ouvriers français.

Les postes non qualifiés sont occupés par autant de femmes que d'hommes, alors que les femmes étrangères sont beaucoup moins nombreuses à travailler. De ce fait, un déséquilibre important existe. Alors qu'un tiers des hommes occupent un emploi non qualifié, 69 % des femmes sont dans ce cas. En effet, parmi les onze professions principales exercées par les salariés étrangers de sexe masculin, six sont non qualifiées. Pour les femmes, sept professions principales sur huit sont non qualifiées. Chez les Français, l'écart est plus faible : seules 38 % des femmes sont non qualifiées, contre 19 % des hommes (tableau 4).

Les travailleurs étrangers sont très vulnérables sur le marché de l'emploi

Aujourd'hui, les professions occupées par les salariés étrangers sont éloignées des secteurs porteurs, ce qui risque de les marginaliser davantage. Par exemple, la position du « nettoyeur » est infiniment moins valorisée dans la culture ouvrière que celle de l'ouvrier d'usine. Autre-

Tableau 4
Taux de non-qualifiés en 2000 (*)

Pour 100 salariés du privé

	Français			Étrangers		
	Hom.	Fem.	Ens.	Hom.	Fem.	Ens.
20 à 29 ans	31,4	40,6	35,4	46,1	64,4	53,2
30 à 39 ans	18,0	36,3	25,5	33,2	61,7	43,9
40 à 49 ans	13,0	38,0	23,7	31,0	73,8	47,2
50 à 60 ans	11,4	39,6	23,4	32,8	77,0	44,8
Ensemble	18,6	38,4	27,0	34,2	68,7	46,4
Union européenne				20,8	67,8	40,0
Maghreb				43,2	73,9	51,6
Afrique (hors Maghreb)				50,5	80,6	61,9
Autres pays				39,3	58,5	45,8
Ouvriers	25,5	65,4	33,5	36,2	76,1	44,0
Employés	56,1	49,6	50,9	78,1	81,8	80,8
Industrie	15,5	33,9	20,9	31,8	44,7	34,9
Construction	16,3	7,3	15,3	25,5	32,1	25,6
Tertiaire	18,7	39,6	29,7	36,8	72,8	55,3

(*) - Le taux d'emploi non qualifié est égal au rapport du nombre de salariés non qualifiés au nombre total de salariés du privé.

NB : les résultats en italique sont à manier avec précaution en raison d'effectifs correspondants très faibles.

Champ : salariés âgés de 20 à 60 ans, travaillant dans des entreprises privées, publiques ou nationales.

Source : INSEE, enquête Emploi 2000.

Tableau 5
Proportion de contrats courts en 2000 (*)

Pour 100 contrats

	Français			Étrangers		
	Hom.	Fem.	Ens.	Hom.	Fem.	Ens.
20 à 29 ans	21,1	21,1	21,1	25,2	24,5	24,9
30 à 39 ans	7,8	9,3	8,4	15,5	15,9	15,6
40 à 49 ans	4,3	6,5	5,2	9,0	10,7	9,6
50 à 60 ans	3,0	3,0	3,0	9,6	3,9	8,0
Ensemble	9,1	10,2	9,6	13,4	13,4	13,4
Ouvriers	12,8	18,5	13,9	14,9	15,5	15,0
Employés	9,0	9,1	9,1	9,0	10,3	10,0
Cadres et prof. interm.	4,4	7,4	5,4	9,4	20,9	12,9
Industrie	9,9	13,4	10,9	12,1	18,2	13,6
Construction	11,1	8,6	10,8	14,9	26,4	15,1
Tertiaire	8,0	9,0	8,5	12,5	11,5	12,0

(*) - Le taux de contrats courts est égal au rapport du nombre de salariés en CDD ou en mission d'intérim au nombre total de salariés à la date de l'enquête.

NB : les résultats par nationalité détaillée ne sont pas fournis en raison de la faiblesse des effectifs correspondants.

Champ : salariés âgés de 20 à 60 ans, travaillant dans des entreprises privées, publiques ou nationales.

Source : INSEE, enquête Emploi 2000.

fois, les ouvriers accédaient à une conscience de classe qui prenait le pas sur la conscience communautaire initiale et était un puissant moyen d'intégration pour les étrangers. Aujourd'hui, leur intégration par l'emploi est plus délicate. Ils sont de ce fait plus vulnérables à la précarité et au chômage. Même si la loi n'autorise pas les nouveaux arrivants de nationalité étrangère à accéder à l'emploi par le biais d'un contrat précaire, ils sont nombreux à être dans cette situation (contrat à durée déterminée ou mission d'in-

térim). En effet, des adaptations légales permettent d'employer un étranger en CDD pour une période suffisamment longue, ou dans un secteur où le recours au contrat à durée indéterminée n'est pas d'usage. En mars 2000, 13,4 % des étrangers sont en mission d'intérim ou en contrat à durée déterminée, contre 9,6 % des Français (tableau 5). Les hommes étrangers sont autant concernés que les femmes, ce qui n'est pas le cas parmi les salariés français. Les ouvrières étrangères sont moins souvent en contrat court

que leurs homologues françaises. En revanche, c'est le contraire pour les cadres et professions intermédiaires qui sont même davantage concernés que les employés. Parmi les contrats courts occupés par les étrangers, plus de 40 % sont des missions d'intérim. 8,2 % des ouvriers étrangers sont en mission d'intérim, contre 7,6 % des ouvriers français. Pour ce qui concerne les titulaires de CDD, la différence étrangers-français est encore plus marquée en raison notamment de la forte proportion de cadres et professions intermédiaires étrangers concernés par ce statut d'emploi (11 % contre 4,5 % pour les Français).

Plus souvent que les Français, les étrangers travaillent à temps partiel (19 % contre 16 %). Toutefois, les employés sont un peu moins concernés que leurs homologues français (34,5 % contre 37,5 %), notamment en raison de la place plus réduite des femmes dans l'emploi étranger. En revanche, le temps partiel est répandu parmi les ouvriers non qualifiés et les employés qualifiés étrangers. Ainsi, 24 % des ouvriers non qualifiés ne travaillent pas à temps complet, contre 17 % chez les Français.

Hormis pour les ressortissants de l'Union européenne, qui bénéficient du principe de la libre circulation des travailleurs, l'accès à l'emploi est plus malaisé pour les étrangers que pour les Français. Un premier obstacle est l'existence de discriminations à l'embauche, que les textes législatifs peinent à enrayer. Les pouvoirs publics préfèrent favoriser l'insertion des étrangers en privilégiant l'accès aux dispositifs de droit commun plutôt que de miser sur des approches spécifiques ou réservées (3). Une autre difficulté tient aux différences culturelles, notamment au degré de maîtrise de la langue française (encadré 3). Enfin, et peut-être surtout, les salariés étrangers sont peu ou pas qualifiés et tra-

(3) - I. Daugareilh [6].

Encadré 3

UN MILLION D'ÉTRANGERS ONT ACQUIS LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

En mars 2000, 1 008 000 résidents de 20 à 60 ans sont français après avoir acquis la nationalité par mariage, déclaration, naturalisation ou à la suite de la naissance et de la résidence en France. Les origines des Français par acquisition sont diversifiées. En particulier, un tiers d'entre eux viennent d'Afrique (avec une très large majorité pour le Maghreb) et un quart des pays de l'Union européenne. Moins de 10 % ont des origines françaises (tableau a).

Les différences culturelles sont souvent à l'origine des difficultés rencontrées par les étrangers lors de leur insertion sur le marché du travail en France. Acquérir la nationalité française facilite de toute évidence l'intégration, d'autant que cela s'opère souvent après un long séjour préalable sur le territoire. Ainsi, le comportement sur le marché du travail des Français par acquisition se rapproche davantage de celui des Français d'origine, que de celui des étrangers (tableau b). Il est caractérisé par une inactivité des femmes moins importante, une classe ouvrière moins nombreuse et des salariés plus qualifiés. Toutefois, le taux de chômage demeure élevé et les hommes sont plus souvent en contrat court que les Français d'origine.

Tableau - a
Origine des Français par acquisition

En pourcentage

Union européenne	27
Maghreb	25
Autres pays	24
Autres pays d'Afrique	8
France	8
Non-réponses	9

Note de méthode : pour les individus originaires de France ou pour lesquels la variable « Pays d'origine » n'est pas renseignée, l'origine est celle de la personne de référence du ménage.

Source : INSEE, enquête Emploi 2000.

Tableau - b
Comparaison d'indicateurs entre les étrangers et les Français par acquisition

	Français d'origine			Français par acquisition			Étrangers		
	H.	F.	Ens.	H.	F.	Ens.	H.	F.	Ens.
Taux d'activité	86,3	73,2	79,6	86,4	68,7	77,2	85,0	52,7	69,2
Taux de chômage	7,6	10,9	9,1	12,4	16,3	14,2	18,1	25,6	20,9
Part des ouvriers dans l'emploi salarié privé	50,3	16,8	36,0	54,9	23,2	41,1	72,6	32,2	58,4
Part des employés dans l'emploi salarié privé	10,2	55,0	29,2	10,7	52,7	28,9	10,1	53,9	25,6
Taux d'emploi non qualifié	18,5	38,2	26,8	21,1	45,4	31,7	34,2	68,7	46,4
Taux de contrats courts	9,0	10,3	9,5	13,0	9,4	11,5	13,4	13,4	13,4

Source : INSEE, enquête Emploi 2000.

vailent dans des secteurs particulièrement touchés par la crise de l'emploi. La reconversion vers des métiers du tertiaire n'a pas suffi pour compenser les pertes d'emplois de l'industrie et de la construction. Au total, le taux de chômage des étrangers est élevé.

En mars 2000, plus d'un actif étranger sur cinq est au chômage, contre seulement un sur onze chez les Français (tableau 6). Quelle que soit la classe d'âge considérée, le taux de chômage des étrangers est largement supérieur à celui des Français. En particulier, la situation des hommes et celle des générations les plus anciennes sont les plus dégradées. Cela provient notamment des évolutions technologiques qui ont réduit les besoins en main-

d'œuvre non qualifiée. Plus nombreuses sur le marché de l'emploi en France, les femmes étrangères sont particulièrement concernées : 26 % se trouvent aujourd'hui au chômage, contre 22,5 % en 1985.

De 1985 à 2000, la progression du taux d'activité a été forte pour les étrangères, même si elle a été supérieure encore pour les Françaises (+6,8 points contre +5,3 points). Au sein de la population masculine, la baisse est plus marquée parmi les étrangers que parmi les Français (-4,0 points, contre -3,1 points). Globalement, la proportion des étrangers de 20 à 60 ans qui travaillent ou sont à la recherche d'un emploi a donc diminué alors qu'elle a augmenté chez les Français. Dans la population féminine étrangère, les

nouvelles générations sont plus présentes sur le marché du travail et de l'emploi, d'où un taux d'activité des 30-39 ans supérieur à celui des 40-49 ans. Chez leurs homologues masculins, le taux d'activité apparaît relativement faible pour les 30-39 ans. En revanche, le taux d'activité décroît moins vite avec l'âge pour les étrangers que pour les Français (tableau 7). En effet, nombre d'étrangers sont entrés sur le territoire national au-delà de 25 ou 30 ans, et ne peuvent donc bénéficier d'une retraite à taux plein à l'âge légal de départ en retraite, en raison de cotisations insuffisantes.

La reprise des dernières années profite également aux étrangers

À partir de 1997, la reprise économique améliore incontestablement la situation des actifs étrangers. Leur taux de chômage est ainsi passé de 23,3 % à 20,9 % de mars 1997 à mars 2000. Cette baisse profite avant tout aux hommes et aux actifs d'âges intermédiaires.

Les femmes et les personnes de 50 à 60 ans ont en revanche un taux de chômage identique à celui de 1997. Parmi les salariés du privé, la proportion de non-qualifiés est restée globalement stable, mais elle a diminué pour les femmes et les générations les plus anciennes. Il n'en demeure pas moins que la population étrangère reste majoritairement peu qualifiée, dans un contexte économique où les besoins actuels de main-d'œuvre favorisent plutôt la population qualifiée.

Les Européens sont mieux placés que les autres étrangers sur le marché de l'emploi

Les ressortissants des pays de l'Union européenne s'avèrent les mieux placés sur le marché de l'emploi (tableau 8). Aussi bien chez les hommes que chez les femmes, leur

Tableau 6
Taux de chômage en 2000 (*)

Pour 100 actifs

	Français			Étrangers		
	Hom.	Fem.	Ens.	Hom.	Fem.	Ens.
20 à 29 ans	13,6	16,6	15,0	26,5	34,2	29,8
30 à 39 ans	7,0	11,3	9,0	17,4	24,9	20,4
40 à 49 ans	5,4	9,1	7,1	15,6	23,9	18,8
50 à 60 ans	5,9	8,1	6,9	17,4	21,3	18,5
Ensemble	7,7	11,1	9,3	18,1	25,6	20,9
Union européenne				8,2	11,4	9,5
Maghreb				26,9	40,9	31,4
Afrique (hors Maghreb)				20,1	34,1	26,0
Autres pays				20,0	29,9	23,7

(*) - Le taux de chômage est égal au rapport du nombre de chômeurs au nombre d'actifs.
Champ : personnes âgées de 20 à 60 ans, hors militaires du contingent.

Source : INSEE, enquête Emploi 2000.

Tableau 7
Taux d'activité en 2000 (*)

Pour 100 personnes

	Français			Étrangers		
	Hom.	Fem.	Ens.	Hom.	Fem.	Ens.
20 à 29 ans	74,0	64,9	69,5	71,7	46,8	58,4
30 à 39 ans	96,4	80,4	88,4	90,1	58,0	73,6
40 à 49 ans	95,3	81,8	88,4	94,1	56,1	74,7
50 à 60 ans	77,4	63,3	79,2	72,1	45,3	65,4
Ensemble	86,3	73,0	79,6	85,0	52,7	69,2
Union européenne				89,6	70,0	80,4
Maghreb				82,6	39,7	61,5
Afrique (hors Maghreb)				80,7	57,0	68,7
Autres pays				83,5	47,1	65,0

(*) - Le taux d'activité est égal au rapport de la population active à la population totale. En mars 2000, la population totale étrangère âgée de 20 à 60 ans s'élève à 2 220 000 personnes.
Champ : personnes âgées de 20 à 60 ans, hors militaires du contingent.

Source : INSEE, enquête Emploi 2000.

Tableau 8
Répartition par origine des étrangers en emploi

Pour 100 étrangers en emploi

	1985			2000		
	Hom.	Fem.	Ens.	Hom.	Fem.	Ens.
Union européenne	45,0	64,3	50,4	40,5	49,8	43,8
Maghreb	36,6	15,3	30,6	30,5	21,2	27,2
Afrique (hors Maghreb)	3,3	1,8	2,9	9,0	10,0	9,4
Autres pays	15,1	18,6	16,1	20,0	19,0	19,7

Champ : personnes âgées de 20 à 60 ans en emploi, hors militaires du contingent.

Source : INSEE, enquêtes Emploi 1985 et 2000.

taux d'activité est bien supérieur à la moyenne étrangère et leur taux de chômage n'atteint pas 10 %. Néanmoins, les femmes originaires de ces pays sont nombreuses à occuper des postes faiblement qualifiés.

L'insertion des Maghrébins sur le marché du travail s'avère difficile. Bien qu'ayant un taux d'activité très faible (40 %), les femmes originaires du Maghreb détiennent le plus fort taux de chômage (41 %). Toutefois, leur taux d'activité s'est accru rapidement depuis 1985, où il

s'établissait à 28,1 %, et leur taux de chômage a diminué par rapport à celui de 1997 (43,3 %). Il s'agit d'une population peu qualifiée. Les femmes sont très nombreuses à travailler dans le secteur tertiaire (83 %), tandis que les hommes demeurent encore majoritaires dans l'industrie et la construction (50 % contre 43 % dans le tertiaire).

Alice TANAY (DARES).
Avec la collaboration de
Pierre-Alain AUDIRAC (DPM).